Maires de France
N° 439. 72e année
Le magazine de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité

Président : David Lisnard, maire de Cannes (Alpes-Maritimes) et président de la communauté d'agglomération Cannes Lérins.
Rédaction-administration :
41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.
Tél. 01 44 18 14 14. Fax 01 44 18 14 16.
www.amf.asso.fr
Site internet : www.mairesdefrance.com
Directeur de la publication : Éric Verlhac.
RÉDACTION
Rédacteur en chef : Xavier Brivet.
Rédactrice en chef adjointe : Bénédicte Rallu.
Rédaction : Franck Lemarc, Lucile Bonnin, Aurélien Wälti.
Secrétaire de rédaction (éditions papier et web) : Samantha Rauch.
Direction artistique : Stéphane Camara.
Ont collaboré à ce numéro : Stéphanie Colas, Estelle Chevassu, Olivier Devillers, Guillaume Gauch (avocat au Cabinet Seban et associés), Thierry Guerraz, Valéry Laramée de Tannenberg, Sophie Le Gall, Bruno Leprat, Romain Millard (avocat au Cabinet Seban et associés), Judith Mwendo, Caroline Reinhart, Charlotte Rigault, Christophe Robert, Mathieu Roux, Isabelle Smets, Emmanuelle Stroesser.
ADMINISTRATION
Éditrice : Laurence Marilly.
Publicité : Laurence Emery, directrice, Défis Régie, 62, rue Lazare Carnot, 92140 Clamart. Tél. 06 11 87 20 61.
laurence-mairesdefrance@defis-regie.com
Abonnements : Sophie Lasseron. Frédéric Eschwège. abomdf@amf.asso.fr
Tél. 01 44 18 13 64.
Tarifs d'abonnement 2025 :
Abonnement intégral :
- Communes < 2 500 hab. : 45,00 €.
- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 75,00 €.
- Administrations, entreprises... : 90,00 €.
- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 45,00 €.
Abonnement numérique :
- Communes < 2 500 hab. 40,00 €.
- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 66,00 €.
- Administrations, entreprises... : 80,00 €.
- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 40,00 €. Étranger (nous consulter).
Achat au numéro : 13,50 €.
www.mairesdefrance.com
Compogravure et impression :
GIBERT-CLAREY IMPRIMEURS, 55, rue Charles Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours.
Numéro de commission paritaire :
0426 G 84411. **ISSN :** 2270-7875,
4e trimestre 2025.
Ce numéro a été tiré à 19 230 exemplaires.
Imprimé sur papier FSC.

ACPM

FSC MIXTE Papier FSC® C186056

LIBERTÉ !

Malgré ses déclarations sur la liberté locale et la volonté de partage des pouvoirs entre l'État et les collectivités, le Premier ministre présente pour 2026 le même budget que son prédécesseur. Tout en annonçant une décentralisation demain, il continue de recentraliser aujourd'hui les finances locales, avec toujours plus de ponctions sur nos budgets pour alimenter les dépenses d'un État qui ne se réforme pas.

Reconduction et aggravation du « Dilico », dont le montant sera doublé, forte réduction des variables d'ajustement, baisse des compensations fiscales, poursuite du gel du montant de TVA destiné à compenser les suppressions de fiscalités locales, réduction du champ du FCTVA, resserrement des concours de l'État aux collectivités, nouveau coup de rabot sur le Fonds vert et les agences de l'eau... Ces mesures ne constituent pas des économies mais des prélèvements. Elles ne règleront pas l'endettement catastrophique du pays et auront même un effet récessif, en freinant l'investissement local.

Plus les comptes se dégradent, plus l'État ponctionne les collectivités, et plus la dégradation s'accélère. L'explication est simple : le centralisme ne fonctionne pas. Et il est un comble d'en faire payer les conséquences aux collectivités !

Pour faire de vraies économies locales, l'AMF propose de supprimer tous les coûts supplémentaires que l'État impose aux collectivités par des normes dont la croissance n'est toujours pas maîtrisée. Il faut dès maintenant un moratoire sur toutes les contraintes nouvelles.

« Il faut dès maintenant un moratoire sur toutes les contraintes nouvelles. »

L'AMF propose par ailleurs des mesures concrètes pour la liberté locale. La décentralisation ne saurait se réduire à un transfert de charges que l'État serait tenté de faire payer aux collectivités : c'est un projet de liberté qui repose sur plusieurs principes fondamentaux, subsidiarité, libre administration, autonomie financière et fiscale, consécration de la clause de compétence générale, dérèglementation nationale et pouvoir règlementaire local.

La liberté sera au cœur du 107e Congrès, mi-novembre, à Paris. Tous les maires sont conviés, pour porter un message qui résonne comme une nécessité pour le pays et une espérance : « Pour les communes, LIBERTÉ ! »

DAVID LISNARD, PRÉSIDENT DE L'AMF